

Parcours

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Présentation

Les mandataires judiciaires à la protection des majeur-es (MJPM) sont les professionnel·les chargé·es de mettre en place et d'appliquer les mesures de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice adoptées par les juges des contentieux de la protection lorsqu'aucun membre de la famille ne prend en charge cette fonction.

Le MJPM intervient dans tous les aspects de la vie des majeurs protégés, il doit donc avoir la capacité d'instaurer une relation de confiance, d'identifier les potentialités et les besoins des personnes qu'il accompagne, de mettre en œuvre des savoirs faire et des savoirs être professionnels, en connaissant le périmètre et le cadre réglementaire des mesures. Il exerce une fonction à part entière, qui impose la nécessité d'une formation complémentaire attestant d'un ensemble de compétences. L'intervention de divers professionnels du secteur renforce la volonté d'avoir une licence professionnalisante.

Objectifs

- Comprendre et être en mesure d'identifier les raisons et les objectifs du mandat judiciaire
- Être capable d'identifier, d'analyser et d'évaluer les situations budgétaires, patrimoniales et sociales des personnes accompagnées, ainsi que les situations présentant un risque.
- Savoir comment veiller au respect des droits fondamentaux et à la dignité de la personne protégée : identification de leurs intérêts, favoriser leur autonomie.
- Savoir analyser le cadre juridique de la mesure ainsi que les limites d'intervention du MJPM.
- Renforcer ses aptitudes relationnelles pour communiquer de manière adaptée avec tous les interlocuteurs : majeurs protégés, environnement familial, autorités judiciaires et administratives, services médico-sociaux, etc.
- Maîtriser la rédaction des documents administratifs et juridiques et savoir adopter une posture professionnelle adaptée nécessaire à la prise en charge des situations.

Débouchés

La licence professionnelle permet une insertion professionnelle directement à l'issue du diplôme en tant que délégué mandataire judiciaire ou MJPM dans les secteurs d'activité suivants :

- Unions départementales des associations familiales (UDAF),

- Associations tutélaires,
- Préposés d'établissement au sein d'hôpitaux ou d'établissements médico-sociaux,
- MJPM indépendant.

Programme

UE 1 : Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations

- Les régimes de protection juridique
- Droits et responsabilité de la personne protégée
- Relations avec les autorités judiciaires et administratives

UE 2 : Adapter l'accompagnement à la personne protégée

- Approche institutionnelle de l'action sociale et médico-sociale
- Communication
- Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences

UE 3 : Agir en tant que professionnel de la protection juridique

- Gestion budgétaire et administrative
- Gestion patrimoniale et fiscale
- Posture professionnelle

UE 4 : Approfondir ses savoir professionnels

- Réalisation autonome d'un rapport d'alternance (ou de stage)
- Réalisation d'un projet tutoré en groupe ou individuellement (organisation d'une conférence, visite en juridiction, réalisation d'un flyer ou d'une vidéo de communication autour de la formation, création d'un réseau des anciens...)

Accès

- Candidature par la plateforme eCandidat du **1^{er} avril au 12 mai 2026** :

<https://ecandidat.unistra.fr/>

- Une présélection est faite sur dossier. La sélection définitive a lieu après entretien qui aura lieu du 12 mai au 1^{er} juin 2026 pour des résultats à partir du 1^{er} juin 2026.

La LP MJPM est ouverte aux étudiants en alternance via un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

Pré-requis

- Être titulaire d'un Bac+2 (120 crédits ECTS) dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion, ou du travail social (ASS, ES, EJE, CESF, ETS).
- Témoigner par leurs expériences professionnelles ou leurs études d'une maîtrise de base dans le domaine juridique et social.

Contact

Responsable pédagogique : jmattiussi@unistra.fr

Apprentissage : cfau@uha.fr / laura.raulin@unistra.fr

Formation continue : sfc-contact@unistra.fr / mschittenhelm@unistra.fr